

→ La pollution des sols

■ Description

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente un risque ou une nuisance durable pour les personnes et l'environnement.

Pour les établissements accueillant des enfants et des adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels ou secteurs d'activités à risque, l'Etat a engagé, dans le cadre du Plan national Santé Environnement 2 (2009-2013), une démarche de diagnostic pour évaluer les risques courus par les élèves, liés à la pollution des sols.

Les risques pour la santé découlent de la probabilité d'inhalation, d'ingestion, de contamination, de contact avec les polluants présents dans les sols via l'air respiré, les aliments ou l'eau consommés, ou par contact direct. Le traitement des sols est conçu en fonction des risques encourus et des concentrations mesurées.

Les sites pollués ont fait l'objet d'un inventaire historique par les services du ministère de l'écologie nommé 'BASIAS' et complété par l'inventaire 'BASOL' ainsi que par celui des secteurs d'information sur les sols (SIS), accessible par internet (loi du 24 mars 2014, article 173).

Près de 1000 établissements ont été concernés par une première vague de diagnostics : 33 % ont fait l'objet d'aménagements ou de modification d'usages pour protéger les personnes ; 2 % seulement ont demandé la mise en œuvre de mesures techniques et/ou sanitaires. Pour les autres, les sols ne présentaient pas de risques.

L'action se poursuit dans le cadre du Plan national Santé Environnement 3 (2014-2016), une deuxième vague de diagnostics est en cours depuis 2013. Au total, les établissements concernés de 91 départements ont fait l'objet d'un repérage et de la mise en place de solutions adaptées.

■ Questions réponses

Quels établissements sont visés ?

Les établissements concernés sont les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et lycées, les établissements hébergeant des enfants handicapés, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes du secteur public ou privé. Les aires de jeux et espaces verts attenants doivent également être traités.

Quelles sont les pollutions les plus fréquentes ?

Celles des hydrocarbures, des métaux et des solvants chlorés. Le danger est plus grand pour des jeunes dont le corps est en développement et qui sont plus fragiles.

Toutes les pollutions sont-elles prises en compte ?

Non, les pollutions chroniques des sols telles celles causées par les épandages ou autres produits phytosanitaires, celles produites par les rejets atmosphériques des industries en fonctionnement, celles des dépôts sauvages de décharges à ciel ouvert ne sont pas prises en compte.

→ La pollution des sols



LE COIN DE LA RÉGLEMENTATION

- Plans nationaux Santé Environnement (PNSE 2 et PNSE 3), actions 19 et 61
- Circulaire du 4 mai 2010 adressée aux préfets précisant les modalités de programmation, de réalisation et de contrôle des opérations



LIENS UTILES

- [Lettre de consultation du 11 janvier 2016 du Directeur général de la prévention des risques](#)
- [Consultation sur la mise à jour de la méthodologie de gestion des sols pollués](#)
- [Projet de guide](#)
- [Site de l'IFFO-RME](#)
- [Inventaire BASIAS du ministère chargé de l'environnement, de l'énergie et de la mer](#)
- [Base de données BASOL du ministère chargé de l'environnement, de l'énergie et de la mer sur les sites et les sols pollués](#)